

préciser l'origine ; cependant on croit généralement que le germe de cette épouvantable maladie fut apporté d'Asie par un malheureux étranger. Il ignorait peut-être les ravages incalculables qu'il allait infliger à une nation qui, jusqu'à l'arrivée de Cook, en 1790, était à peu près exempte de la plupart des fléaux qui dévastent les nations civilisées ; mais l'existence qu'il mena à Hawaï fut de nature à développer rapidement le fléau, et bientôt on en aperçut les symptômes sur divers points du royaume.

Il eut peut-être été encore temps d'arrêter les progrès de la peste, mais peut-être aussi était-il déjà trop tard. Les Hawaïens sont un peuple sociable, voyageant constamment d'une contrée à une autre, vivant dans une étroite intimité et d'une hospitalité sans bornes. La demeure d'un Hawaïen devient la vôtre du moment que vous en franchissez le seuil et aussi longtemps que vous voulez y rester ; tout ce qu'il y a dans la maison est à votre entière disposition. Votre garde-robe a-t-elle besoin d'être renouvelée, vous pouvez puiser à votre aise dans celle de la famille, quoiqu'il soit assez probable que vous n'y gagneriez guère. Il est bon d'ajouter que cette coutume existait autrefois, mais, depuis quelques années, la simplicité et la générosité des indigènes ont été si fréquemment exploitées qu'à présent l'étranger n'est plus aussi bien accueilli qu'avec une certaine méfiance.

La lèpre se développe lentement ; on peut être lépreux pendant des mois et même des années, avant que les symptômes du mal commencent à se déclarer et deviennent évidents à l'extérieur. Ils sont alors indéniables, mais ils ont pu exercer déjà d'immenses ravages, trop facilement pour la victime, car le lépreux ignorait son état.

C'est ainsi que la lèpre se propagea dans le royaume, à tel point que des mesures publiques devinrent nécessaires. La science médicale est unanime à déclarer ce mal incurable ; il a toujours été considéré comme tel, et, après mille expériences vainement tentées, les médecins les plus entreprenants ont été contraints de renoncer à le guérir.

La loi mosaïque était explicite au sujet des personnes affligées de la lèpre. Elles devaient être mises à part, hors de l'enceinte, hors des villes, et ne paraître au dehors que seules,